

Dagron E

A M. DÉGRANGE,
PRINCIPAL DU COLLÉGE DE BERGERAC
ET CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Monsieur,

J'AI déjà répondu à votre longue Epître en désavouant les deux articles que vous m'imputiez. Le peu que j'ai dit est plein de modération. Tout autre, peut-être, se serait égayé à vos dépens ; la chose était facile : mais quand tout le département rirait aujourd'hui du bon esprit, de l'aimable politesse, de la judicieuse critique, de la saine logique de votre Lettre, en résulterait-il quelque chose d'utile? non, sans doute. J'ai donc fait sagelement. Je n'insisterais pas, si vous vous étiez borné à combattre les articles en question ; mais vous avez été beaucoup plus loin. Je vous dois une réponse un peu plus détaillée.

Ici, Monsieur, je ne m'en cache pas, j'éprouve quelque embarras ? Comment vous écrirai-je ? Comme à un Principal ? mais votre style (1) m'avertit que vous n'avez pas eu la prétention d'écrire en Principal de Collége. Vous écrirai-je comme à un Chevalier de la Légion d'Honneur ? mais vous n'en avez pas tenu le langage (2). Je le vois, vous avez voulu me mettre à l'aise, et me faire bien sentir que vous ne prétendiez pas tirer avantage de vos titres. Vous vous êtes jeté dans l'arène

PZ2714

(1) Je ne parle point des fautes de langue ; je ne suis pas un Aristarque ; Mais votre Écrit, plein de fiel, de haine et de calomnie, ne saurait être le style d'un Principal qui, par état, doit prêcher la douceur, l'amour de l'ordre et le plus grand respect pour la vérité.

(2) Un chevalier de la Légion d'Honneur n'aurait pas dit que Louis XVIII a sacrifié la justice à sa politique. Nous, Monsieur, tous les légionnaires, excepté vous, ont une plus haute idée des vertus de Sa Majesté.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Z

714

(2)

comme simple folliculaire. Je vous en remercie. Cependant je n'oublierai point qui vous êtes ; je respecterai votre personne, et n'attaquerai que votre Epître.

Comme folliculaire, Monsieur, votre Ecrit est mal raisonné ; il est incendiaire et calomnieux.

Parlons d'abord de votre manière de raisonner.

Dès les premières lignes, vous nous donnez votre mesure. En parlant des deux articles qui vous ont remué la bile, vous dites du second : « Quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait exempt d'erreurs politiques, il a pu cependant être lu avec plaisir par les hommes sages. » Eu vérité, vous avez une singulière idée des hommes sages. Quand donc avez-vous vu que l'erreur et la sagesse fissent si bon ménage ?

Plus loin, croyant répondre à cette phrase : « Demandez au Roi les premiers rapports de ses ministres sur la situation des choses, etc. », vous vous écriez, en prenant le ton plaisant, que vous ignorez si les ministres de S. M. ont communiqué leurs rapports au rédacteur. Quoi ! Monsieur, vous, un docte ! vous recourez à ces misérables subterfuges ? Vous affectez de méconnaître une façon de parler aussi ordinaire ? Est-il donc nécessaire d'avoir entendu le discours d'un homme raisonnable, pour imaginer qu'il n'a pas déraisonné ? Mais vous-même, car ici les exemples les plus contraires peuvent également vous confondre, vous-même, dans votre Epître, n'avez-vous pas employé la même manière de vous exprimer, lorsque, d'un ton que vous croyez pathétique, vous nous renvoyez aux chaumières pour voir la joie qui y règne aujourd'hui ? En cela, vous n'avez rien dit que de raisonnable ; cependant, un mauvais plaisant ne pourrait-il pas parodier ainsi votre phrase ? « Je ne sais si les bons habitans des campagnes ont mis dans la confidence de leur joie le Principal de Bergerac ; mais, ce que je sais avec toute la France, c'est que les Principaux de colléges ne courrent pas les champs, surtout à l'époque du dernier trimestre de l'année. » Vous ririez de cette parodie ; vous auriez raison. Permettez-nous donc de rire un peu de vos argumens.

Je passe à des raisonnemens plus graves. Je lis dans votre Epitre : « La Charte a aboli toute confisca-

» *tion en France, donc elle a considéré toute confiscation comme injuste.* » Admirable !..... « *En fait de principes, tout ce qui est vrai pour l'avenir, l'est également pour le passé : donc il a été commis une injustice envers les émigrés. (1)* » Divin !..... Ecoutez maintenant la parole de vos raisonnemens : « *La Charte a aboli de fait toutes nos constitutions antérieures ; donc elle a considéré comme injustes toutes nos constitutions antérieures.* » Ainsi, le Roi aurait regardé comme injustes non seulement nos dernières constitutions, mais encore celle qu'avait signée l'infortuné Louis XVI, et toutes celles de nos anciens souverains ! Poursuivons. « *En fait de principes, tout ce qui est vrai pour l'avenir, l'est aussi pour le passé ; donc si dans un an, dans deux, dans dix, une loi défendait à tout mauvais raisonneur de se faire imprimer, on pourrait citer M. Dégrange devant les tribunaux, pour avoir déraisonné et s'être fait imprimer le 29 juillet 1815.* » Ces conclusions vous révoltent. Pourtant, Monsieur, elles sont rigoureuses, si les vôtres sont justes. Mais rassurez-vous. La Charte, en abolissant nos anciennes constitutions, n'a point déclaré criminel l'ouvrage de nos anciens rois ; elle n'a pas davantage déclaré injustes des confiscations faites aux termes des lois. Sa Majesté a voulu donner à la France une constitution plus appropriée aux temps, aux nouveaux besoins de ses peuples. Remercions le Roi de ses bienfaits, et n'en faisons pas la matière des sophismes les plus ridicules. Ne craignez pas non plus d'être jamais cité devant les tribunaux, pour avoir déraisonné le 29 juillet 1815. Les principes en morale sont éternels ; mais les décisions législatives ne le sont pas, et celles à venir ne peuvent rien sur le passé. Les lois changent avec les temps ; ce que la loi permettait hier, peut-être demain le défendra-t-elle : mais ce n'est pas avec la loi du lendemain qu'on juge les actes de la veille.

Je pourrais vous suivre plus long-temps de sophismes en sophismes, mais il faudrait un volume pour vous faire comprendre que vous parlez pour ne rien dire ; que vous répondez sans répondre ; que toujours

(1) Il s'agit des biens nationaux.

(4)

hors de la question , vous vous perdez en déclamations ridicules et qui lui sont étrangères ; que vous prétez défendre les royalistes , quand il ne s'agit pas d'eux , mais de ces folliculaires qui trafiquent de la parole suivant l'esprit du jour , et portent aujourd'hui aux nues ce qu'ils traînaient hier dans la boue. Je me suis chargé de vous faire voir que vous raisonnez mal , mais je ne pourrais sans dégoût , sans vous ennuyer de vous-même , relever tant de faux raisonnemens qui n'ont même pas le mérite d'être captieux. Ce que j'ai dit doit vous suffire.

J'ai avancé que votre Ecrit était incendiaire : je le prouve. A la vérité , je suis bien persuadé que vous ne l'avez pas cru vous-même. Votre caractère , vos mœurs , vos vertus , car il en faut pour mériter les titres que vous portez , prouvent assez que vous n'avez pas vu le mal que vous faisiez. Mais lisez , et jugez vous-même jusqu'où l'inconséquence et la passion peuvent égarer un honnête homme.

J'appelle incendiaire un Ecrit qui peut alarmer les citoyens sur la stabilité de nos constitutions , semer des inquiétudes chez une classe nombreuse , réveiller les partis , entretenir des espérances chimériques et des haines coupables. Votre Epitre présente-t-elle , ou non , ces caractères ? En parlant des biens nationaux , vous nous dites :

Les biens confisqués (en vertu des lois préexistantes) ne doivent pas être confondus avec les autres biens nationaux

Si un pareil principe pouvait être admis , tous les propriétaires actuels de ces biens ne devraient-ils pas être alarmés ? Mais , Monsieur , ils savent que vos décisions ne l'emporteront pas sur nos lois ; ils savent que vos subtiles distinctions ne prévaudront pas sur la Charte constitutionnelle , sur la Déclaration du 2 mai 1814 , sur les dernières Proclamations de S. M. , sur la justice. MM. Dard et Falconnet furent accusés d'avoir cherché à jeter l'alarme parmi les acquéreurs des biens nationaux : or , quelles armes employaient-ils ? les vôtres , Monsieur. Comme vous ils distinguaient ce que les lois , ce que le Roi ne distinguent point , ce que les premiers principes de droit public défendent

de distinguer. Vous nous dites , il est vrai , que les ventes des biens dont il s'agit ont reçu , depuis que le Roi les a sanctionnées , le caractère légal qui leur manquait. Mais , prenez-y garde , ce n'est que parce qu'elles étaient légales que le Roi les a sanctionnées : autrement il eût sanctionné une injustice. Ici , peut-être , ceux qui ne vous ont pas lu m'accuseraient d'abuser des avantages que vous m'avez donnés ; ils ne voudraient pas croire qu'on pût tirer une pareille conséquence de vos prétendus raisonneimens : je suis donc forcé de leur apprendre que vous l'avez tirée vous-même : en cela du moins vous avez été conséquent.

Le Roi (je copie vos propres paroles), le Roi a cru qu'il fallait sacrifier la justice à la politique.

J'accorde , Monsieur , que vous n'ayez pas cru insulter aux vertus de S. M. : je veux que personne ne les respecte plus sincèrement que vous , et j'aime mieux vous croire un mauvais raisonneur qu'un mauvais Français. Mais voyez les beaux résultats de vos paradoxes. Si S. M. , comme vous le dites , réglait sa justice sur la politique , n'est-il pas évident que le jour où la politique permettrait de sacrifier les propriétaires actuels , ce sacrifice serait fait aussitôt ; et cela d'autant plus promptement que , dans votre système ce serait un retour à la justice ? En vérité les politiques de votre force , et les justes à votre manière , feraient de la France un état vraiment digne de servir de modèle à tout l'Univers. Plus de lois , plus de constitution , plus de garantie ; l'intérêt du moment , les calculs de la politique , voilà les deux arbitres souverains , auxquels , suivant les circonstances , tout serait sacrifié , jusqu'à la justice elle-même. Mais il n'en est pas ainsi. Non , Monsieur , et ce que le Principal d'un petit collège de France vient de décider dans sa profonde sagesse , n'influera en rien sur nos destinées ; pas plus que n'ont influé les écrits de MM. Dard et Falconnet dont vous avez embrassé la doctrine. Nous avons vu le Roi sacrifier ses ressentimens personnels et fermer l'oreille aux conseils de vengeance ; mais plus il s'est montré généreux dans sa cause , plus il se montrera toujours juste et impossible dans la cause des autres : voilà , Monsieur ,

ce que pensent tous les Français. Votre Ecrit incendiaire ne les fera point changer de sentimens.

Je passe à vos calomnies.

Elles tombent sur tout le monde , personne ne vous échappe , vous n'épargnez même pas ceux dont vous voudriez bien qu'on vous crût le sincère ami. Le Roi , les Royalistes ; les Fédérés , les Acquéreurs de biens nationaux , et nous autres pauvres diables de Journalistes , chacun reçoit une ruade. Dans votre colère , à la fois plaisante et déplorable , vous brouillez , vous confondez tout ; vous dénaturez les faits les plus connus , vous empoisonnez les meilleures choses , et quand vous ouvrez la bouche pour louer et bénir , il n'en sort que des blasphèmes et des malédictions. Ne vous fâchez plus , Monsieur le Principal : plusieurs accès de cette nature pourraient déranger vos facultés morales.

Vous aimez le Roi , dites-vous ; pourquoi donc l'accusez-vous d'être plus politique que juste ? Vous vous annoncez comme l'avocat des royalistes ; pourquoi donc gâter leur cause , quand elle est gagnée , et gagnée sans vous ? Pourquoi leur ravir la gloire de s'être armés pour le prince ? Pourquoi nous affirmer que , sans les Fédérés , ils auraient laissé faire ? Pourquoi , démentant des faits passés sous nos yeux , avancez-vous que la Vendée n'a pris les armes que contre les Fédérations de l'Ouest ? Ignorez-vous que les Vendéens étaient sous le drapeau , avant qu'il fût question d'aucune Fédération ? Avouez-le , Monsieur , un ennemi ne traiterait pas son ennemi plus cruellement que vous ne traitez ceux dont vous vous dites l'ami. Tout autre que moi , Monsieur , soupçonnerait peut - être ici quelque perfidie cachée ; mais je n'y vois qu'un zèle presqu'aussi mal entendu que celui de l'ours de la fable : et lui aussi se disait l'ami de son maître ; mais vous savez comme il le défendait des mouches.

Voyons maintenant comment vous attaquez vos ennemis.

« Les Fédérés , si l'on vous en croit , sont tous des brigands ; à la vérité il en est qui furent séduits et égarés ; mais tout ce qui existait en France de criminel et de corrompu se précipita avec ardeur dans les Fédérations. » Cette phrase entortillée , et que vous

espérez faire passer au moyen d'une exception jésuite, qui, grâce à ce que vous ajoutez, n'excepte plus personne, est réductible à celle-ci : *Tout Fédéré est un scélérat*. Ainsi, tant de pères de famille, tant de citoyens paisibles, tant d'hommes estimables, se trouvent enveloppés dans la même proscription. Vit-on jamais juger avec moins de justice et plus de légèreté une classe d'hommes aussi nombreuse ? Je ne suis point Fédéré ; mais il suffit d'être homme, pour être révolté de vos étranges assertions.

Les acquéreurs de biens nationaux ne sont plus, suivant vous, des acquéreurs légitimes ; mais des spoliateurs que la Charte constitutionnelle aurait provisoirement amnistiés, jusqu'au jour où la politique permettra la révision de ce procès. En vérité, il serait difficile de décider lequel ici l'emporte, ou de l'injure que vous faites à un aussi grand nombre de Français, ou de l'alarme que vous cherchez à répandre parmi eux. Peut-on outrager plus ouvertement nos lois, nos constitutions, la morale publique, la justice, le Roi, et tout ce qu'il y a de respectable au monde ? Peut-on plus audacieusement entretenir cet esprit de haine et de discorde qui nous divise ?

M'arrêterai-je maintenant aux calomnies qui me sont personnelles ? Il le faut bien, malgré le mépris qu'elles m'inspirent.

Vous saviez fort bien que les deux articles du N.^o 474 étaient extraits littéralement du N.^o 70 de l'*Indépendant* ; mais vous aviez besoin d'un prétexte pour m'attaquer, ou plutôt pour racheter aux yeux des hommes religieux certaines pécadilles que je n'ai pas besoin de vous rappeler. Ce petit stratagème ne serait que plaisant, si vous aviez su vous contenir dans les bornes de la décence et de l'honnêteté. Mais quoi ! parce que vous aviez besoin d'un nouvel habit pour de nouveaux jours, fallait-il me déchirer avec aussi peu de générosité que de bonne foi ? Vous m'imputez tous les articles du journal. C'est mentir à votre conscience. Est-il personne qui ignore qu'aux époques diverses dont vous parlez, les journaux étaient soumis à la censure, que les articles dont ils se composaient étaient commandés par l'autorité, dictés par elle, et souvent en-

voyés par elle tout imprimés ? Un journaliste était-il libre alors ? Pas plus que vous, moins que vous, Monsieur : car du moins, vous aviez la liberté du silence. Le nôtre aurait été suivi de notre proscription. Ouvrez tous les journaux de ces temps malheureux ; tous tenaient le même langage. Cela seul vous indique qu'ils n'étaient tous que les échos d'un maître à qui vous n'avez pas plus résisté qu'eux, et que vous avez flatté comme eux, mais avec cette différence, que vous n'y éliez pas obligé. Que diriez-vous de moi, si, usant de réprésailles, j'allais relever vos discours, vos harangues, vos thèmes, vos pasquinades, vos courbettes, et ces adresses pompeuses dont, dit-on, vous étiez le bénévole rédacteur ? Ne vous plaindriez-vous pas de mon peu de générosité ? vous auriez raison. Les Principaux de collège avaient aussi leur collier dans la chaîne générale : les plus courageux l'ont porté, sans rien dire ; mais ce n'est pas une raison de faire le procès à ceux qui, comme vous, ont parlé. Que diriez-vous encore, si, tirant parti de deux ou trois mains de papier que vos ennemis m'ont envoyées depuis votre indécente attaque, j'allais fouiller toute votre vie ? Vous crieriez au perfide ; et vous en auriez le droit : il est certaines armes dont un honnête homme ne se sert pas. Ne vous en servez plus vous-même.

Je m'arrête, Monsieur, j'abandonne ma lettre, et la vôtre surtout, à vos réflexions. Renoncez à un métier indigne de vous, soyez ce que vous êtes, ne vous jetez plus dans les rangs des folliculaires, vous n'en avez pas heureusement pour vous le déplorable talent ; des écrits pareils aux vôtres ne vous vaudraient qu'une fâcheuse célébrité.

Je vous salue.

F. DUPONT.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX